

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-3-8-3

Service consulté
Direction des Services Départementaux
De l'Education Nationale

SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES

Résumé : La Commission Permanente est compétente pour la définition des secteurs de recrutement des collèges. Le rapport propose une modification des secteurs de recrutement des collèges de SIERENTZ, VILLAGE-NEUF, MULHOUSE-VILLON, et MULHOUSE-WOLF.

Par délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, le Conseil Général a renouvelé la délégation, à la Commission Permanente, pour la définition des secteurs de recrutement des collèges.

I. La répartition des compétences, entre l'Etat et le Département

1) La compétence du Département (article L. 213-1 du code de l'éducation)

Depuis le 1^{er} janvier 1986, le Département était compétent pour fixer, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves.

La loi de décentralisation du 13 août 2004 a ajouté la définition du secteur de recrutement (compétence précédemment exercée par l'Etat), en précisant qu'il convient de tenir compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

La loi précise également que cette compétence est distincte de l'affectation individuelle des élèves, qui continue de relever de l'autorité de l'Etat.

2) La compétence de l'Etat (article D. 211-11 du code de l'éducation)

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) détermine pour chaque rentrée scolaire l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement en fonction des installations et des moyens dont il dispose.

Dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans le secteur d'un collège, des élèves ne résidant pas dans ce secteur peuvent y être inscrits sur l'autorisation du DASEN.

Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par le DASEN conformément aux procédures d'affectation en vigueur.

La circulaire ministérielle n° 2008-042 du 4 avril 2008 fixe les critères de priorité, visant à assouplir la "carte scolaire" tout en renforçant l'égalité des chances.

II. Les secteurs actuels

Les secteurs actuels résultent :

- * de la situation existante au 1^{er} janvier 2006, communiquée par les services de l'Etat le 5 octobre 2005,
- * des modifications apportées par la Commission Permanente :
 - le 5 septembre 2008 et le 20 mars 2009, à l'occasion de la mise en service des collèges de BUHL et de BURNHAUPT-HAUT en septembre 2009,
 - le 17 février 2012, pour le rattachement de l'école du Haut-Poirier, à MULHOUSE, au collège Bel Air, à compter de septembre 2013.

III. Les modifications proposées

1) Collèges de SIERENTZ et de VILLAGE-NEUF

La commune de BARTENHEIM comporte une agglomération-centre, rattachée au collège de SIERENTZ et une agglomération-annexe, BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE, actuellement rattachée au collège de VILLAGE-NEUF.

Dans la pratique, la quasi-totalité des collégiens de BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE fréquentent, par dérogation, le collège de SIERENTZ.

A titre exceptionnel, le Département a organisé un transport scolaire en faveur de ces élèves. Ce transport est également prévu dans les marchés actuellement en cours de renégociation.

Il est proposé de régulariser cette situation en rattachant BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE au collège de SIERENTZ.

Il s'agit d'environ 36 élèves. Le collège de SIERENTZ, de type 800, en accueille actuellement 602.

Cette modification de la carte scolaire pourrait être réalisée en une seule fois (6^e à 3^e), à la rentrée de septembre 2013.

2) Collèges Villon et Wolf, à MULHOUSE

Le collège Wolf, à MULHOUSE, de type 400, est en situation de dépassement de sa capacité théorique d'accueil depuis de nombreuses années.

Il accueille 490 élèves en 2012-2013.

Son secteur de recrutement est actuellement constitué par les écoles Wolf, Wagner et Furstenberger.

Pour des raisons d'ordre géographique, seul le détachement de l'école Furstensberger est envisageable, avec un rattachement au collège Villon (de type 700, accueillant actuellement 616 élèves).

Ce rattachement devra toutefois être partiel car cette école accueille actuellement 309 élèves.

Le DASEN, consulté par les services du Département, propose donc de limiter la modification à quelques rues, à rattacher au collège Villon :

* rues situées dans un quadrilatère délimité par les rues suivantes :

- rue des Laines
- rue du Chanvre
- rue d'Avignon
- rue de la Passerelle
- rue Josué Hofer
- rue Lavoisier

* autres rues, rattachées en totalité :

- rue Lavoisier
- rue d'Arles
- rue de la Doller
- rue Sainte Thérèse
- passage Montebello
- passage Chaptal
- rue de la Comète
- passage Marignan
- passage de la Salle d'Asile

* la rue de Strasbourg, entre la rue de Pfastatt et le quai de la Cloche.

Cette modification pourrait être réalisée de manière progressive, en commençant par les élèves de 6^e à la rentrée de septembre 2013. Le nombre brut d'élèves de 6^e ainsi transférés est égal à 40. Lorsqu'on en déduit les élèves s'orientant vers l'enseignement privé ou vers d'autres collèges publics (SEGPA, options diverses), l'impact réel correspond au transfert d'une division.

---000---

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale, lors de sa réunion du 7 février 2013, a donné un avis favorable à ces propositions.

L'ensemble des secteurs de recrutement des collèges du Haut-Rhin, tels qu'ils seront définis à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014, figure en **annexe** au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Secteurs de recrutement des collèges à partir de la rentrée scolaire 2013-2014

- Références :
- document IA68 relatif aux secteurs de recrutement des collèges en 2005-2006, transmis par bordereau du 5 octobre 2005,
 - rapport et délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2008,
 - rapport et délibération de la Commission Permanente du 20 mars 2009,
 - précisions relatives aux écoles élémentaires fournies par l'Inspection Académique, le 26 mars 2009,
 - rapport et délibération de la Commission Permanente du 17 février 2012,
 - rapport et délibération de la Commission Permanente du 15 mars 2013.

ALTKIRCH - Lucien HERR

Altkirch :

- école Les Tuileries
- école Saint-Morand

Aspach

Berentzwiller

Carspach (choix entre le collège d'ALTKIRCH et celui de HIRSINGUE)

Emlingen

Franken

Hausgauen

Heidwiller

Hundsbach

Jettingen

Obermorschwiller

Schwoben

Tagsdorf

Wahlbach

Willer

Wittersdorf

Zaessingue

BRUNSTATT - Pierre PFLIMLIN

Bruebach

Brunstatt

Mulhouse :

- école Kléber

Didenheim

Flaxlanden

Zillisheim

BUHL

Buhl

Guebwiller :

- école E. Storck
- école Freyhof

Lautenbach

Lautenbach-Zell

Linthal

Murbach

BURNHAUPT-LE-HAUT

Ammertzwiller

Aspach le Bas

Bellemagny

Bernwiller

Bréchaumont

Bretten

Burnhaupt-le-Bas

Burnhaupt-le-Haut

Diefmatten

Eteimbes

Falkwiller

Gildwiller

Guevenatten

Guewenheim

Hecken

Saint-Cosme

Schweighouse

Sternenberg

CERNAY - René CASSIN

Cernay :

- école Les Lilas
- école Les Tilleuls

Steinbach

Uffholtz

Wattwiller

COLMAR - BERLIOZ

Colmar :

- école Barrès
- école Jean Macé
- école Wickram

Houssen

Logelheim

Niederhergheim

Sainte-Croix-en-Plaine :

- école Les Bosquets

Sundhoffen

COLMAR - Victor HUGO

Colmar :

- école J.J. Rousseau
- école Saint-Nicolas
- école Serpentine

COLMAR - MOLIÈRE

Colmar :

- école Saint Exupéry I et II
- école Pfister
- école Anne Frank

COLMAR - PFEFFEL

Colmar :

- école A. Hirn
- école Pasteur
- école Waltz

DANNEMARIE - Jean MONNET

Altenach

Ballersdorf

Balschwiller

Buethwiller

Chavannes-sur-l'Etang

Dannemarie

Eglingen

Elbach

Gommersdorf

Hagenbach

Magny

Manspach

Montreux-Jeune

Montreux-Vieux

Retzwiller

Romagny

Traubach-le-Bas

Traubach-le-Haut

Valdieu-Lutran

Wolfersdorf

ENSISHEIM - Victor SCHOELCHER

Biltzheim

Ensisheim :

- école Rasser

- école Les Mines

Meyenheim

Munwiller

Niederentzen

Oberentzen

Oberhergheim

Pulversheim

Réguisheim

Ungersheim

FERRETTE

Bendorf

Bettlach

Biederthal

Bouxwiller

Courtavon

Durlinsdorf

Durmenach

Ferrette

Fislis

Kiffis

Koestlach

Levoncourt

Liebsdorf

Ligsdorf

Linsdorf

Lucelle

Lutter

Moernach

Oberlarg

Oltingue

Raedersdorf

Roppentzwiller

Sondersdorf

Vieux-Ferrette

Werentzhouse

Winkel

Wolschwiller

FESSENHEIM - Félix ÉBOUÉ

Balgau

Blodelsheim

Dessenheim

Fessenheim

Hirtzfelden

Nambsheim

Roggenhouse

Rustenhart

FORTSCHWIHR

Andolsheim
Artzenheim (au collège de MARCKOLSHEIM dans le Bas-Rhin)
Baltzenheim
Bischwihr
Durrenentzen
Fortschwih
Grussenheim
Holtzwihr
Horbouurg-Wihr :
- école P. Fuchs
- école Les Oliviers
Jebsheim
Muntzenheim
Riedwihr
Urschenheim
Wickerschwih

GUEBWILLER - Mathias GRUNEWALD

Bergholtz
Bergholtz-Zell
Guebwiller :
- école Schlumberger
- école J. Bucher
- école Rebzunft
Issenheim
Orschwih

HABSHEIM - Henri ULRICH

Dietwiller
Eschentzwiler
Habsheim :
- école Centre
- école N. Katz
Zimmersheim

HEGENHEIM – Les Trois Pays

Attenschwiller
Blotzheim
Buschwiller
Folgensbourg
Hagenthal-le-Bas
Hagenthal-le-Haut
Hegenheim
Hésingue
Knoeringue
Leymen
Liebenswiller
Michelbach-le-Bas
Michelbach-le-Haut
Neuwiller
Ranspach-le-Bas
Ranspach-le-Haut
Wentzwiller

HIRSINGUE - Jean-Paul de DADELSEN

Bettendorf
Carspach (choix entre le collège d'ALTKICH et celui de HIRSINGUE)
Feldbach
Grentzingen
Heimersdorf
Henflingen
Hirsingue
Hirtzbach
Muespach
Muespach-le-Haut
Oberdorf
Riespach
Ruederbach
Steinsoultz
Waldighoffen

ILLFURTH - L'ILL

Froeningen
Heidwiller
Hochstatt
Illfurth
Luemschwiller
Saint-Bernard
Spechbach-le-Bas
Spechbach-le-Haut
Tagolsheim
Walheim

ILLZACH - Anne FRANK

Illzach :

- école Curie
- école Jonquilles
- école Victor Hugo

Sausheim :

- école Nord
- école Centre
- école Sud

ILLZACH - Jules VERNE

Illzach :

- école Daudet
- école Quatre Saisons
- école Lamartine
- école G. Sac

INGERSHEIM - Lazare de SCHWENDI

Colmar :

- école Brant

Ingersheim :

- école Pasteur
- école Centre

Niedermorschwihr

Turckheim

Walbach

Zimmerbach

KAYSERSBERG - Albert SCHWEITZER

Ammerschwihr
Katzenthal
Kaysersberg
Kientzeim
Sigolsheim

KINGERSHEIM - Emile ZOLA

Kingersheim :

- école du Centre
- école Strueth

à l'exception des élèves domiciliés rue de Tulle et rue de Dijon

LUTTERBACH - NONNENBRUCH

Galfingue
Heimsbrunn
Lutterbach
Morschwiller-le-Bas
Reiningue

MASEVAUX - Conrad Alexandre GERARD

Bourbach-le-Haut
Dolleren
Kirchberg
Lauw
Masevaux
Mortzwiller
Niederbruck
Oberbruck
Rimbach/Masevaux
Sentheim
Sewen
Sickert
Soppe-le-Bas
Soppe-le-Haut
Wegscheid

MULHOUSE - BEL-AIR

Mulhouse :

- école Dornach
- école La Fontaine : secteur délimité par les rues de : Guebwiller, La Marne, Descartes, Président Roosevelt, Flammarion, Stoessel, Quai des Cigognes
- école Pergaud : secteur délimité par la rue A. Camus, depuis la rue J. Verne, jusqu'au carrefour boulevard des Nations
- école Haut-Poirier

MULHOUSE - BOURTZWILLER

Mulhouse :

- école Stinzi
- école Brossolette
- école Victor Hugo

MULHOUSE - Jean MACE

Mulhouse :

- école Matisse
- école Pergaud, excepté le secteur affecté au collège BEL-AIR

MULHOUSE – KENNEDY

Mulhouse :

- école Cour de Lorraine
- école Célestin Freinet
- école Koechlin

MULHOUSE – SAINT-EXUPERY

Baldersheim

Mulhouse :

- école Drouot
- école Nordfeld
- école Sellier

MULHOUSE – François VILLON

Mulhouse :

- école La Fontaine, excepté secteur affecté au collège BEL-AIR
- école Thérèse
- école Jean Zay
- école Furstenberger : le secteur délimité par : la rue des Laines, la rue du Chanvre, la rue d'Avignon, la rue de la Passerelle, la rue Josué Hofer et la rue Lavoisier, les rues (entières) suivantes : rue Lavoisier, rue d'Arles, rue de la Doller, rue Sainte Thérèse, passage Montebello, passage Chaptal, rue de la Comète, passage Marignan, passage de la Salle d'Asile, la rue de Strasbourg entre la rue de Pfastatt et le quai de la Cloche.

MULHOUSE – WOLF

Mulhouse :

- école Furstenberger, excepté le secteur affecté au collège VILLON
- école Wagner
- école Wolf

MUNSTER – Frédéric HARTMANN

Breitenbach
Eschbach-au-Val
Griesbach-au-Val
Gunsbach
Hohrod
Luttenbach
Metzeral
Mittlach
Muhlbach
Munster
Sondernach
Soultzbach-les-Bains
Soultzeren
Stosswihr
Wasserbourg
Wihr-au-Val

ORBEY- Georges MARTELOT

Fréland
Labaroche
Lapoutroie
Le Bonhomme
Orbey

OTTMARSHEIM – Théodore MONOD

Bantzenheim
Chalampé
Hombourg
Munchouse
Niffer
Ottmarsheim
Petit-Landau
Rummersheim-le-Haut

PFASTATT – Katia et Maurice KRAFFT

Pfastatt :
- école du Centre
- école Fehlacker

RIBEAUVILLE – LES MENETRIERS

Aubure
Beblenheim
Bennwihr
Bergheim
Guémar
Hunawihr
Illhaeusern
Mittelwihr
Ostheim
Ribeauvillé
Riquewihr
Rodern
Rorschwihr
Saint-Hippolyte
Thannenkirch
Zellenberg

RIEDISHEIM – GAMBETTA

Riedisheim :
- école Bartholdi
- école Lyautey

RIXHEIM – Capitaine DREYFUS

Rixheim :
- école Centre
- école Les Romains
- école Ile Napoléon
- école Entremont

ROUFFACH – Jean MOULIN

Guebenschwihr
Gundolsheim
Hattstatt
Merxheim
Osenbach
Pfaffenheim
Rouffach
Soultzmatt
Westhalten

SAINT-AMARIN – Robert SCHUMAN

Felling
Geishouse
Goldbach-Altenbach
Husseren-Wesserling
Kruth
Malmerspach
Mitzach
Mollau
Moosch
Oderen
Ranspach
Saint-Amarin
Storckensohn
Urbès
Wildenstein

SAINT-LOUIS – Georges FORLEN

Saint-Louis :
- école Widemann
- école Galilée
- école Victor Hugo, secteur est

SAINT-LOUIS – René SCHICKELE

Saint-Louis :
- école Bourgfelden
- école Victor Hugo, secteur ouest

SAINTE-MARIE-MINES - Jean-Georges REBER

Lièpvre
Rombach le Franc
Sainte-Croix-aux-Mines
Sainte-Marie-aux-Mines :
- école André Aalbert
- école Echery

SEPPOIS-LE-BAS – LA LARGUE

Bisel
Friesen
Fulleren
Hindlingen
Largitzen
Mertzen
Mooslargue
Pfetterhouse
Saint-Ulrich
Seppois-le-Bas
Seppois-le-Haut
Strueth
Ueberstrass

SIERENTZ – Françoise DOLTO

Bartenheim
Brinckheim
Geispitzen
Helfrantzkirch
Kappelen
Koetzingue
Landser
Magstatt-le-Bas
Magstatt-le-Haut
Rantzwiller
Schlierbach
Sierentz
Steinbrunn-le-Bas
Steinbrunn-le-Haut
Stetten
Uffheim
Waltenheim

SOULTZ – Robert BELTZ

Berrwiller
Bollwiller
Feldkirch
Hartmannswiller
Jungholtz
Raedersheim
Rimbach
Rimbach-Zell
Soultz
Wuenheim

THANN – Rémy FAESCH

Bitschwiller-les-Thann
Thann :
- école Bungert
- école Steiby
Willer-sur-Thur

THANN – Charles WALCH

Aspach-le-Haut
Bourbach-le-Bas
Leimbach
Michelbach
Rammersmatt
Roderen
Thann :
- école Blosen
Vieux-Thann :
- école A. Frank
- école Prévert

VILLAGE-NEUF – Gérard de NERVAL

Huningue
Kembs :
- école J. Monnet
- école L. de Vinci
Rosenau
Village-Neuf :
- école Schweitzer
- école Vauban

VOLGELSHEIM – Robert SCHUMAN

Algolsheim
Appenwihr
Biesheim
Geiswasser
Heiteren
Hettenschlag
Kunheim
Neuf-Brisach
Obersaasheim
Vogelgrun
Volgelsheim :
- école Frères Grimm
- école Ch. Perrault
Weckolsheim
Widensolen
Wolfgangzen

WINTZENHEIM – Jacques PREVERT

Eguisheim
Herrlisheim
Husseren les Châteaux
Obermorschwihr
Voegtlinshoffen
Wettolsheim
Wintzenheim

WITTELSHEIM – Jean MERMOZ

Staffelfelden :
- école J. Verne
Wittelsheim :
- école Centre

WITTELSHEIM – Charles PEGUY

Richwiller
Staffelfelden :
- école Rossalmend
Wittelsheim :
- école Graffenwald
- école Rossalmend
- école Amélie 1 et 2

WITTENHEIM – Marcel PAGNOL

Battenheim
Ruelisheim
Wittenheim :
- école R. Bastian
- école Sainte-Barbe
- école Jules Renard
- écoles Marie Curie et Célestin Freinet (groupe scolaire) : zone d'habitation Nord
limitée par la rue de la Forêt (numéros pairs) et la rue du Bourg (n° 1 au n° 11)

WITTENHEIM - Irène JOLIOT-CURIE

Kingersheim :

- école Village des Enfants
- élèves domiciliés rue de Tulle et rue de Dijon

Wittenheim :

- école Fernand Anna
- école Louis Pasteur
- écoles Marie Curie et Célestin Freinet (groupe scolaire) : zone d'habitation Sud limitée par la rue de la Forêt (numéros impairs) et la rue du Bourg à partir du n° 13 et numéros pairs

--- o0o ---